

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, Chers citoyens, tout d'abord, je tiens à féliciter tous les membres du conseil réélus et je souhaite également la bienvenue à Mme Isabelle Coulombe, nouvelle élue au sein du conseil municipal. Au nom de tous mes collègues, je remercie la population de nous faire à nouveau confiance pour cet autre mandat.

De plus, je tiens à souligner l'excellent travail d'Alexandre Poupart, conseiller sortant, qui a pris la décision ne pas se représenter. Son intégrité, son professionnalisme ainsi que son implication dans la communauté Delageoise font de lui un collègue, un ami et un citoyen passionné qui a contribué à l'amélioration de plusieurs dossiers municipaux. Merci Alexandre pour ton temps et ton énergie.

Je profite aussi de l'occasion pour faire le point sur les divers dossiers passés et à venir. Comme vous le savez, les effets collatéraux de la pandémie ont eu un effet sur la disponibilité des fournisseurs. Malgré tout, les travaux prévus ont été effectués.

INFRASTRUCTURES : PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ÉTÉ 2021

- Travaux de réfection de l'asphalte sur une partie de l'avenue du Rocher, des Monts, du Lac et du Parc ;
- Aménagement d'une partie des modules de jeux, de la pergola, du terrain de pétanque et du mobilier urbain au parc municipal ;
- Modification aux bassins d'épuration d'eaux usées pour améliorer le contrôle et la constance des rejets ;
- Cellules de biorétention et profilage de fossés pour améliorer la rétention de l'eau pluviale et contrôler les sédiments pour la protection du lac.

AMÉNAGEMENT DU PARC, HÔTEL DE VILLE ET SALLE COMMUNAUTAIRE

Concernant le dossier de l'Hôtel de Ville et de la salle communautaire, nous avons reçu la confirmation qu'il a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM — Volet 1).

Nous allons donc de l'avant avec le projet initial du bâtiment. Cependant, une mise à jour des plans et devis est nécessaire avant d'entamer les travaux. Des professionnels ont été mandatés à cet effet et pour la production du cahier des charges.

Le projet présenté à la population le 10 février 2020 demeure le même, à l'exception de l'implantation du bâtiment sur le terrain. Celui-ci a dû être modifié pour maximiser l'espace pour la patinoire et inclure les jeux des tout-petits dans le même secteur.

De plus, le bâtiment secondaire pour la station de pompage et la génératrice sera démolie afin de laisser place à un nouveau bâtiment. Ce dernier regroupera l'ensemble du groupe électrogène de la station, l'équipement pour le jardin communautaire et celui pour le déneigement de la patinoire. Le budget supplémentaire octroyé cette année dans le cadre du Programme de la Taxe d'Accise (TECQ) nous permet de dégager entièrement les sommes requises pour cette construction.

Par ailleurs, précisons qu'en raison de l'espace très limité, le déplacement de ce bâtiment permettra d'avoir une patinoire équivalente à la superficie actuelle délimitée par les petites bandes en bois. Évidemment, ces bandes sont temporaires et seront remplacées par celles de la nouvelle patinoire à l'hiver 2023.

En résumé, la construction du bâtiment municipal incluant la salle communautaire et la salle des patins, le bâtiment secondaire, la patinoire et l'installation des modules de jeux pour les tout-petits débiteront en 2022. Les aménagements paysagers et les sentiers du parc seront complétés pour l'été 2023. Vous trouverez ci-dessous le tableau des coûts estimés pour le projet et les différentes sources de financement.

MONTAGE FINANCIER PRÉLIMINAIRE

	Bâtiment		Parc		Bâtiment et parc	
	Bâtiment (estimation)	% de participation (bâtiment)	Parc et aménagement (dépenses phase I et dépenses à venir phase II)	% de participation (parc)	Total à la fin du projet	% de participation (bâtiment et parc)
TOTAL COÛTS	1 704 243 \$	100%	536 442 \$	100%	2 240 685 \$	100%
FINANCEMENT						
Fonds Régional de la Capitale Nationale (FRCN)	75 000 \$	4%	155 000 \$	29%	230 000 \$	10%
Programme Réfection Et Construction des Infrastructures municipales (RÉCIM)	1 107 758 \$	65%	0 \$	0%	1 107 758 \$	49%
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	75 000 \$	4%	0 \$	0%	75 000 \$	3%
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)	50 177 \$	3%	0 \$	0%	50 177 \$	2%
Fonds d'action bénévole	0 \$	0%	50 000 \$	9%	50 000 \$	2%
TOTAL de la participation gouvernementale (68 %)	1 307 935 \$	77%	205 000 \$	38%	1 512 935 \$	68%
Emprunt (Ville)	396 308 \$	23%	88 951 \$	17%	485 259 \$	22%
Surplus accumulé (Ville)	0 \$	0%	71 163 \$	13%	71 163 \$	3%
Réserve (Ville)	0 \$	0%	52 883 \$	10%	52 883 \$	2%
Fonds de roulement (Ville)	0 \$	0%	76 445 \$	14%	76 445 \$	3%
TOTAL de la participation Ville de Lac-Delage (31 %)	396 308 \$	23%	289 442 \$	54%	685 750 \$	30%
Caisse Populaire	0 \$	0%	38 500 \$	7,18%	38 500 \$	1,72%
Union Régionale des Loisirs et du Sport de la Capitale Nationale (URLSCN)	0 \$	0%	3 500 \$	0,65%	3 500 \$	0,16%
TOTAL participation autres (2%)	0 \$	0%	42 000 \$	8%	42 000 \$	2%
TOTAL FINANCEMENT	1 704 243 \$	100%	536 442 \$	100%	2 240 685 \$	100%

En terminant, je joins ma voix à celle du conseil municipal pour vous dire à quel point nous sommes fiers du travail accompli dans ce dossier, dans le respect de nos valeurs communes et de la capacité de payer de notre ville. Nous avons le devoir de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens, de gérer avec diligence les budgets octroyés et les projets dont nous sommes responsables. Ce projet a été réfléchi et développé en collaboration avec divers organismes et intervenants afin de doter la municipalité d'infrastructures qui amélioreront significativement l'accueil et la porte d'entrée du Lac-Delage, mais surtout, la qualité de vie de tous les citoyens. Il est la preuve qu'ensemble, nous pouvons réussir !

Vous trouverez dans cette édition le plan de la nouvelle implantation du bâtiment ainsi que le plan intérieur du bâtiment municipal. Ce dernier plan avait déjà été présenté lors de la séance d'information publique tenue en février 2020. Le montage financier final ainsi que le projet de règlement d'emprunt vous seront présentés lors d'une assemblée publique de consultation dans les prochains mois.

Guy Rochette, maire

DÉCOUVREZ DANS CET ÉDITION LE PLAN D'IMPLANTATION ET LE PLAN INTÉRIEUR DU BÂTIMENT MUNICIPAL

NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
 Télécopieur : 418 848-1948
 Courriel : ville@lacdelageqc.ca
 Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
 Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Florence Mercier	418 912-8321
Frédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706
Lauranne Turgeon	418 848-7812
Charlotte Lebel	418 848-1228
Marie-Alice Boucher Trudel	418 848-7837 ou 418 929-7837
Juliette Jacques	418 564-5445
Alexie Breton	418 564-5445

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :
scéances ordinaires : 8 novembre 2021
13 décembre 2021

séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 : mardi 21 décembre 2021

AVIS PUBLIC

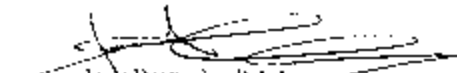
Avis est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Lac-Delage (2020-2021-2022) sera en 2022 en vigueur pour sa troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, du lundi au jeudi entre 13h30 et 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au moment que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
 Ville de Lac-Delage
 24, rue Pied-des-Pentes
 Lac-Delage,
 Québec G3C 5A4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la Ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Lac-Delage, ce 13^e jour du mois de septembre 2021.


 José Desmeules, B.A.A.
 Directrice générale et secrétaire-trésorière


AVIS PUBLIC du résultat de l'élection

Municipalité : **Québec**
 Élection : **2021 - 1^{er} - 2^e**
 Bureau : **2021 - 1^{er} - 2^e**

Appartenance politique des candidats élus (à compléter)

Poste : **Directeur**

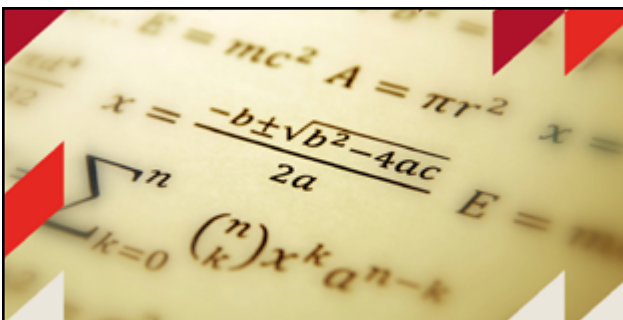
pour les renseignements en matière de cet **AVIS PUBLIC** que les personnes candidates de cette élection ont adressés aux bureaux municipaux concernés.

Poste	District, quartier ou poste (nom ou numéro)	Appartenance politique (si applicable)	Nom de la personne proclamée élue
Maire			Guy Rochette
Conseiller	poste no.1		Jannys Landry
Conseiller	poste no.2		Alexandre Morin
Conseiller	poste no.3		Marc Boiteau
Conseiller	poste no.4		Isabelle Coulombe
Conseiller	poste no.5		Christiane Gosselin
Conseiller	poste no.6		Jonathan Baker

SIGNATURE 

Donné à Lac-Delage, ce 21^e jour du mois de septembre 2021.


 Lucie Bernier, Directrice générale et secrétaire-trésorière



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
 lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
 Bernier

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge



PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.



Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Cassandra Goulet
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

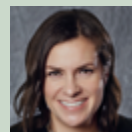
Cellulaire : 418-933-5483

CONSEIL MUNICIPAL



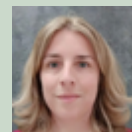
Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



CONSEILLÈRE #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLÈRE #4
Responsable aux loisirs et à la culture
Mme Isabelle Coulombe
icoulombe@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLÈRE #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et réglementation;
- Diagnostic du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.

Donnez vie à vos projets!

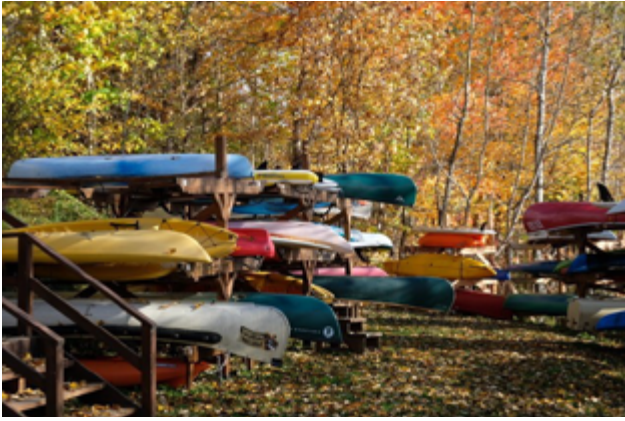


Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.

Desjardins
Caisse de Charlesbourg

418 626-1146 |

Espace à canots et kayaks



L'espace devra être libéré pour la saison hivernale, soit le 1^{er} novembre 2021. Après cette date, Ville de Lac-Delage se réserve le droit de libérer l'espace et de disposer des embarcations. Le locataire sera tenu responsable, si un bris survient à l'espace après cette date.

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 1^{er} novembre 2021 et le 15 avril 2022. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.



En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2021 ainsi que le 1^{er} janvier 2022, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage!

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile!

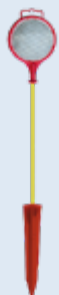
Normes à respecter pour le montage d'un abri d'auto d'hiver

Sur tout le territoire, il est permis d'ériger un abri hivernal servant à abriter une voiture, des personnes, de l'équipement ou l'entrée d'un bâtiment du 15 octobre 2021 au 1^{er} mai 2022, sous réserve du respect des dispositions suivantes :



- 1 un abri hivernal doit respecter une distance minimale de 2 mètres d'un trottoir, d'une chaîne de rue, ou en l'absence de l'une ou l'autre, de la chaussée carrossable;
- 2 un abri hivernal peut empiéter dans la marge latérale ou arrière à au plus 0,5 mètre de la ligne latérale ou arrière de lot;
- 3 le toit et les murs de l'abri hivernal sont revêtus d'un seul matériau, soit une toile spécifiquement conçue à cette fin, soit des panneaux démontables de bois peint ou teint;
- 4 la hauteur maximale permise de l'abri hivernal est de 3 mètres.

Il serait important de baliser l'emplacement de l'entrée d'eau sur votre terrain avant en hiver, afin de faciliter le travail des hommes de la voirie qui auront à la manipuler, le cas échéant.



Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffeuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourrait endommager la souffeuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot « Mason » transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration.

Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue. C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple – se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant. Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides.



Le lutin Akénar propose des défis amusants et inspirants.

CONCOURS LA CARTE DE NOËL RÉGIONALE 2021

À vos toiles et pinceaux

La période d'inscription au concours La carte de Noël régionale bat son plein jusqu'au 18 octobre prochain.

L'artiste multidisciplinaire Richard Cameron Morneau, alias Akénar un elfe aux multiples talents, propose trois défis artistiques pour petits et grands. Ces défis peuvent être vus sur la page Facebook ou la chaîne YouTube de la MRC.

Toutes les œuvres finalistes seront mises en vedette au cours d'une exposition virtuelle sur le site web de la MRC de La Jacques-Cartier. En plus de prix en argent, le grand gagnant verra son œuvre illustrer la carte de Noël que la MRC envoie à ses partenaires.

« Le concours La carte de Noël régionale est devenu une véritable tradition dans notre région. Année après année, le talent des artistes de tous âges, qu'ils soient amateurs ou chevronnés, nous impressionne », a mentionné le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Claude Lebel. « Je vous invite tous, en famille, seul ou entre amis à laisser aller votre créativité et à vous laisser porter par l'art et la magie de Noël », a-t-il ajouté.

Pour s'inscrire et avoir plus de détails, rendez-vous au www.mrc.jacques-cartier.com.

MANGE LOCAL

Savourer la jacques-cartier

La série Mange local, dont la MRC de La Jacques-Cartier est l'un des partenaires, est de retour pour une 2^e saison sur les ondes de CCAP.Tv. Cette série fait découvrir des producteurs, transformateurs, commerçants et restaurateurs de la région.

C'est Chloé Patry-Robitaille qui est à nouveau à la barre de l'émission gourmande. Elle ne cache pas son enthousiasme de retrouver sa place d'animatrice sur ce projet dont elle est elle-même l'instigatrice. « Mange local, c'est avant tout l'occasion de mettre en lumière nos producteurs locaux et de découvrir des produits qui reflètent notre belle région », précise-t-elle.

Réalisée par Geneviève Roussel, la série de 10 émissions visite, entre autres la Pasta shop à Stoneham-et-Tewkesbury, Oslo traiteur à Sainte-Brigitte-de-Laval, le Marché public de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et le jardin communautaire Bette & Ciboulette à Lac-Delage.

Les téléspectateurs peuvent découvrir la deuxième saison de Mange local dès maintenant à la télévision, au canal 601 pour les clients de la CCAP ou les différentes plateformes de CCAP.Tv ou de la MRC de La Jacques-Cartier.



CULTURE

La littérature d'ici, la balado

Pour mettre en valeur des talents de la région, la MRC lance son tout premier balado, Littérature d'ici, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, qui aura lieu la semaine du 18 octobre.

Le balado en 5 épisodes est animé par Méghan Labrecque. Il propose une incursion dans l'univers littéraire d'autrices et d'auteurs de La Jacques-Cartier, dont Alexandra Larochelle, Andrée Laberge, Lucie Trahan, Marie-France Auger, Véronique Boisjoly, Éric Simard et Nathalie Racicot.

Quels lieux les inspirent? Quels personnages leur ressemblent le plus? Quels sont leurs thèmes de prédilection? Pourquoi lire leur livre? Voilà quelques sujets qui pourront être abordés et qui permettront de mettre en lumière la littérature d'ici!

Le balado est disponible sur le site de la MRC et sur toutes vos plateformes de balado. Plus de détails au www.mrc.jacques-cartier.com.



CIRCUIT PHOTO

La MRC prend la photo

Un tout nouveau circuit paysage en huit stations est maintenant offert aux résidents et visiteurs de la région.

Les photographes Mélanie Jean et Simon Bussièrès proposent huit photos prises à des lieux bien précis. À chaque station, le photographe professionnel donne trucs et astuces pour prendre LA photo.

Rendez-vous au www.mrc.jacques-cartier.com/la-mrc-prend-la-pose pour entendre les photographes parler de la photo et de la façon dont ils l'ont prise. Le circuit peut également être vu sur la carte interactive sur le site de la MRC sous la catégorie Points de vue spectaculaires.



Les Marais du Nord, un des lieux du circuit photo.

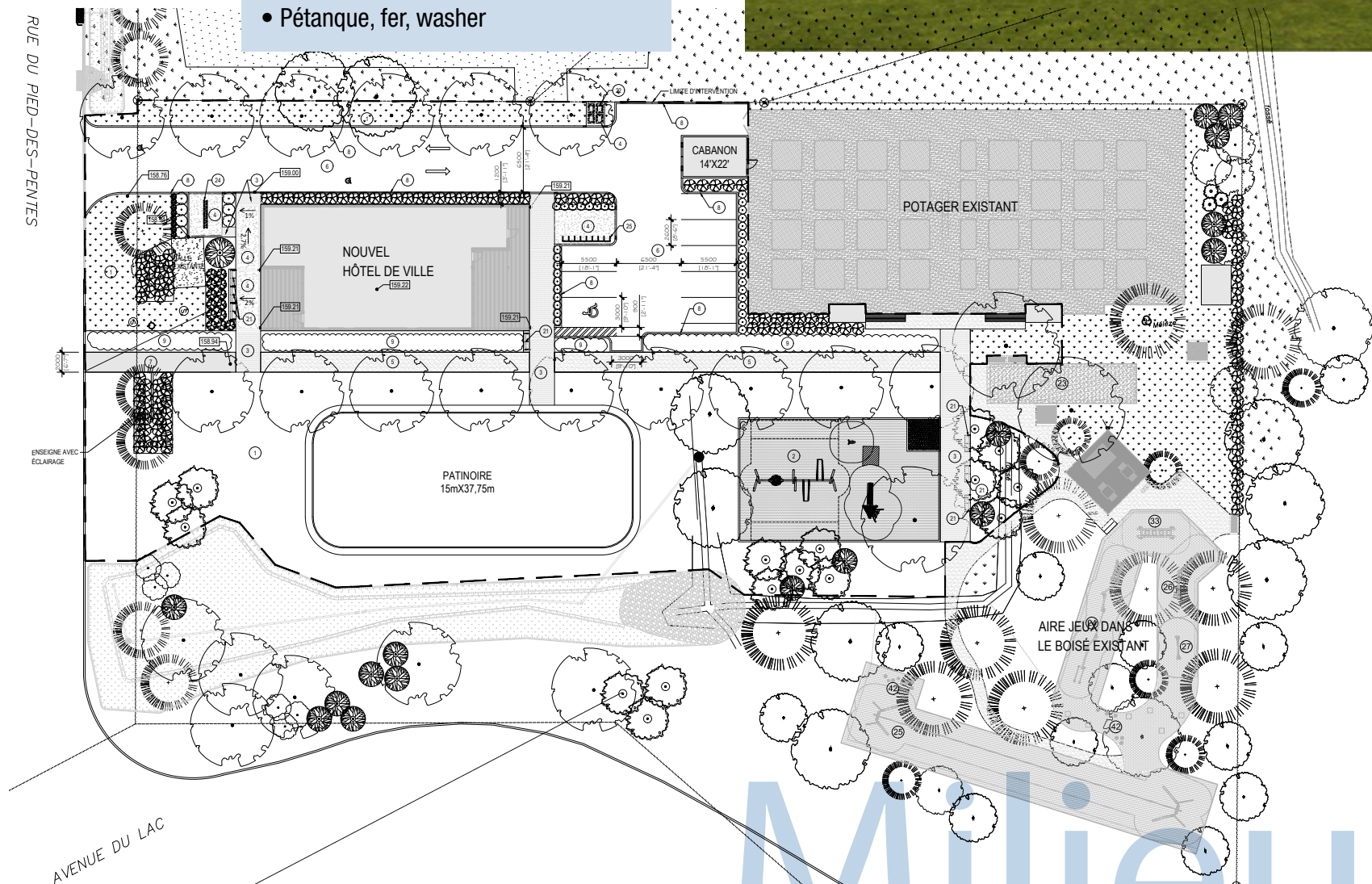
Hôtel de ville et parc municipal

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Éclairage
- Équipements neufs
- Trottoir tout autour du bâtiment
- Accès facile au rangement extérieur
- Matérialité le plus naturel possible

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Patinoire
- Jeux pour enfants
- Espace culturel
- Potager et poulailler
- Espace de rafraîchissement
- Circuit en forêt
- Pétanque, fer, washer



Milieu

Principal



OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT

- **Vision**
Concevoir un parc riche en opportunités dans un contexte naturel.
- **Approche**
Mélanger les groupes d'âge et types d'activités à proximité des services du bâtiment tout en distinguant les zones calmes et actives.
- **Parti pris**
Maximiser l'espace du parc tout en mettant en valeur le bâtiment et en favorisant son accès.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Design ludique
- Transparence intérieur/extérieure
- Milieu inclusif et mixte
- Milieu naturel
- Durabilité



inclusif

Design ludique

LE CHANGEMENT D'HEURE AURA LIEU DANS LA NUIT DU 6 AU 7 NOVEMBRE 2021

C'EST L'HEURE !

VÉRIFIEZ
VOS AVERTISSEURS

Il est temps de changer les piles de l'avertisseur de fumée

Parce que les pompiers insistent sur la sécurité, ils rappellent qu'un avertisseur de fumée muni d'une pile qui fonctionne bien est un duo indissociable pour sauver des vies. L'occasion est donc belle de profiter du changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021 pour vérifier l'avertisseur de fumée et remplacer la pile.

DES RAPPELS IMPORTANTS

- Pour vérifier un avertisseur de fumée, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement. Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, avisez cette dernière au préalable pour éviter le déplacement inutile des pompiers.
- Si l'avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer de pile rechargeable.
- La réglementation municipale indique qu'un avertisseur de fumée doit être installé par étage.
- Les avertisseurs doivent être installés dans les corridors, près des chambres à coucher, en s'assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Il faut les fixer au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il est temps de le changer. Il ne faut jamais dépasser la durée de vie suggérée de l'appareil.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

CONNAISSEZ-VOUS LA PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM ?

Contrairement aux piles ordinaires qui doivent être remplacées deux fois par année, la pile au lithium assure un fonctionnement continu de l'appareil, et ce, pour une période de 10 ans. En plus d'être économique, cette solution de rechange aux piles traditionnelles est plus écologique. En effet, une pile au lithium représente, sur une période de 10 ans, une économie approximative de 80 \$, sans oublier la réduction majeure de l'effet nocif des

POURQUOI UNE PILE INAMOVIBLE AU LITHIUM ?

- Parce que vous n'avez pas à la remplacer chaque année, ce qui vous évite des ennuis en plus de faire des économies.
- Parce qu'elle augmente la fonctionnalité de l'appareil, car il ne peut être désactivé volontairement ou accidentellement.
- Parce que sa durée de vie est concordante avec l'espérance de vie de tout système de détection de fumée (à pile ou électrique), soit 10 ans.

AVERTISSEUR AU MONOXYDE DE CARBONE

Profitez aussi de l'occasion pour changer la pile de votre avertisseur de monoxyde de carbone. Celle-ci a une durée de vie limitée et peut alors ne plus fonctionner convenablement en présence de gaz. Pour votre sécurité, profitez du changement d'heure pour changer la pile et respectez les dates de remplacement de l'avertisseur. Certains fabricants suggèrent une durée de vie de 3, 5, 7 ou 10 ans.

Ramonage des cheminées et enlèvement des cendres



Nous vous rappelons l'importance de faire ramoner votre cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil ou au minimum une fois par an.

SOUVENEZ-VOUS QUE :

- Utiliser du bois sec évitera l'accumulation de crésote sur les parois de votre cheminée, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La crésote est très inflammable.
- Laisser un feu couvert accroît la pollution, réduit l'efficacité et favorise l'accumulation de crésote. Ne jamais laisser le feu couvert. Tant qu'il y a du bois dans la chambre de combustion, il doit subsister des flammes.

DISPOSITION SÉCURITAIRE DES CENDRES



Pour certain, il est incroyable de penser mettre les cendres dans un sac, une boîte de carton ou encore dans le bac à vidange pour en disposer. Pourtant, chaque année, les pompiers reçoivent encore trop d'appels pour ce type d'événement. La phrase qui est souvent entendue est : « Ça faisait pourtant trois jours que mon poêle était éteint! ».

- Pour éviter les problèmes, considérez toujours les cendres comme DANGEREUSES. Lorsque vous videz vos cendres, déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie;
- Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-le des murs de la maison ou du cabanon, parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à une semaine, ou plus encore;
- Même après une semaine, n'en disposez jamais dans une poubelle ou un bac de vidange. Enfouissez-les plutôt dans la neige au bout du terrain pour boucher un trou ou comme compost le printemps venu.

RE/MAX

**JOCELYNE
DESGAGNÉ**

COURTIER IMMOBILIER

*Lac-Delage,
c'est aussi
chez-nous!*

EFFICACITÉ | CONFIANCE | EXPERTISE

Cellulaire :
418.805.0165jocelynedesgagne.com
info@jocelynedesgagne.comBureau :
418.948.10001030 boulevard du Lac, suite 1
Lac-Beauport, Qc G3B 1X5

URBANISME

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION

Vous prévoyez effectuer différents travaux sur votre propriété ?

Que ce soit pour l'aménagement de pièces complémentaires au sous sol, l'installation d'un escalier ou tout autre travail, consultez la section Règlementation et permis pour connaître les normes en vigueur. Afin de vous aider, le service de permis et d'inspection de la Ville de Lac-Delage a produit des fiches informatives sur les principaux sujets pour lesquels des permis et certificat d'autorisation sont fréquemment demandés.

Afin de vous conformer à la réglementation et aux normes de la Ville de Lac-Delage en matière de travaux sur la propriété, maintenant vous disposez d'un outil pour vous aider dans vos différentes demandes de permis et certificat d'autorisation. En effet, les fiches informatives vous guideront pour produire tous les documents nécessaires pour que votre demande soit complète.

Également, nous mettons à votre disposition les éléments suivants :

- Principaux formulaires à remplir lors d'une demande de permis et de certificat d'autorisation que vous pourrez consulter sur le lien suivant : <https://www.lacdelage.qc.ca/pages/demande-de-permis>
- Les premières nouvelles fiches d'informations explicatives des normes à respecter ainsi que des documents requis pour déposer une demande de permis et de certificat d'autorisation.
- Les documents concernent les travaux intérieurs et extérieurs les plus communs, classés selon les types de travaux à réaliser. D'autres fiches seront ajoutées dans les prochaines semaines ainsi que d'autres informations qui vous seront utiles dans vos projets futurs.

Nous sommes conscients que les délais de traitement des demandes peuvent parfois être longs considérant le volume élevé de demandes dues à la pandémie, mais sachez que plus votre demande est complète, plus le traitement sera rapide. Prévoyez faire vos demandes de permis d'avance, cela facilitera le traitement et vos travaux pourront être réalisés dans les délais souhaités.

Que vous effectuez vos travaux vous-même ou pas, nous désirons vous rappeler que tous travaux à votre propriété d'une valeur estimés supérieurs à 2 000 \$ nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.



PROTÉGEONS NOS ARBRES, COURS D'EAU ET LAC

Certains travaux influencent la qualité de l'eau dans nos cours d'eau et lac. Il est important de savoir que les fossés et les canalisations transportent les contaminants en provenance de la rue et des terres environnantes vers les lacs, cours d'eau et milieux humides menaçant leurs vocations récréatives, fauniques et d'approvisionnement.

Dans ce contexte, nous demandons votre collaboration lors de l'exécution de vos travaux, sur votre terrain de bien vouloir prendre toutes les précautions suivantes:

1. Confiner les sédiments sur votre site en plaçant des barrières à sédiments près des emprises de rues, fossés et cours d'eau;
2. Protéger les arbres, arbustes et végétation avant le début des travaux avec des barrières, clôtures à neige et bâches;
3. Avant le début des travaux, capter les sédiments avant leur rejet dans les réseaux municipaux avec des sacs à sédiments ou des boudins de rétention;
4. Recouvrir avec une bâche les amoncellements temporaires près d'une rue, d'un fossé, d'une entrée du réseau pluvial et des cours d'eau à la fin de chaque journée.

POUR COMMUNIQUER AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

M. René Drouin, *Inspecteur en bâtiment*
418 848-8676 urbaniste@lacdelage.qc.ca

Pour planifier une rencontre le mardi 8h30 à 11h30 et le jeudi de 13h à 16h,
la prise de rendez-vous est obligatoire préalablement



Toujours présent pour Lac-Delage

- 📍 1680 avenue Lapierre | 2^e étage, bureau 201 Québec (Québec) G3E 0G1
- ☎ 418 842-3330
- ✉ sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca

SYLVAIN LÉVESQUE
DÉPUTÉ DE CHAUVEAU

Modification à la réglementation concernant les embarcations nautiques

Transports Canada a récemment annoncé des modifications qui ont été apportées au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), qui limite la puissance des moteurs électriques sur les voies navigables, dont le lac Delage

Il est dorénavant interdit d'utiliser une embarcation à propulsion mécanique ou à propulsion électrique dont la puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW sur le lac Delage. À la lumière des progrès technologiques importants, cette nouvelle modification réglementaire tient compte de l'arrivée sur le marché de moteurs électriques d'une puissance en kilowatts beaucoup plus élevée que celle des moteurs électriques qui étaient disponibles lorsque les restrictions ont été établies pour la première fois. Les nouveaux moteurs sont plus puissants et ils peuvent atteindre des vitesses élevées et effectuer une variété d'activités différentes.



La puissance maximale cumulée des moteurs électriques présents sur le lac Delage ne doit plus dépasser 7,5 kW.

Cette nouvelle mesure de Transports Canada tombe à point, puisque plusieurs citoyens de la Ville de Lac-Delage ont récemment exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation des nouveaux moteurs électriques sur le lac Delage. D'ailleurs, la Ville a fait installer des panneaux de sensibilisation à cet effet afin d'informer les riverains.

Les voies navigables du Canada étant de juridiction fédérale, cette nouvelle réglementation s'applique à tous les lacs inscrits à l'annexe 3 dudit règlement interdisant l'utilisation d'embarcation avec moteur à essence dont le lac Delage.

AYEZ LA CONSCIENCE TRANQUILLE AVEC PARENT+

Wifi  360

Contrôle parental avancé

- Limitez le temps d'utilisation
- Gérez votre wifi par appareil
- Restreignez l'accès à certains sites

PREMIER MOIS GRATUIT

3,25\$* / mois

CCAP
CABLE + COM
TÉLÉVISION + TÉLÉPHONIE + INTERNET

CONTACTEZ-NOUS! 418.849.7125 | ccapcable.com



* Certaines conditions s'appliquent. Nécessite l'abonnement au Wifi 360 (ou inclus avec les forfaits Epsilon et Oméga). L'utilisation d'un appareil GigaSpire Blast est nécessaire pour bénéficier du service Parent+. Premier mois gratuit pour les nouveaux utilisateurs uniquement. Taxes en sus.

Des nouvelles de nos poules



Encore cette année, nous tenons à remercier toutes les familles qui se sont si bien occupées des poules.

Nous sommes heureux de vous annoncer que pour une deuxième année, nos belles poules resteront parmi nous tout l'hiver, elles habiteront chez Louis-Philippe, à côté du parc sur du Verger. Vous pourrez les voir du parc, nos poules ont une petite bague bleue à la cheville, alors que les poules de Louis-Philippe ont une bague rouge.

Le poulailler collectif reviendra l'an prochain, dès que la fonte des neiges nous le permettra et tant qu'il y aura des familles qui continueront à participer à ce beau projet!

Merci !

Du miel ultra local à la saveur du Lac-Delage !



Nos abeilles, ayant travaillé tout l'été, ont produits 75 pots de miel ! Vous pouvez vous procurer deux pots de miel au coût de 10 \$, à l'hôtel de Ville, au 24 rue Pied-des-Pentes, ils sont disponibles dès maintenant. Les pots sont étiquetés « Miel à la saveur du Lac-Delage » !

Afin qu'une majorité de citoyens puissent en bénéficier, le nombre de pots est limité à deux (2) par famille.

Nous tenons à remercier Agiro pour l'hébergement de nos ruches au Marais du Nord depuis maintenant deux ans, un beau partenariat !

Bon miel à tous !

Concours d'épouvantables Épouvantails

Hirsute, drôle, triste ou épeurant, sers-toi de ton imagination pour fabriquer un épouvantail en famille.

Quoi faire de ton épouvantail :

- > Expose-le devant ta maison (facultatif)
- > Le samedi 30 octobre, avant 13 heures, apporte-le au petit parc dans la courbe de la rue des Crans (entre le 124 et le 130).
- > Prends soin d'accrocher une affichette pour que l'on sache qu'il a été fait par ta famille.
- > Le 31 octobre tu auras la surprise de le retrouver lors de l'activité d'Halloween organisée par la ville.
- > Un cadeau sera tiré parmi ceux qui auront participé.

PARCOURS 2021 HALLOWEEN

VENEZ DÉCOUVRIR LES INDICES DANS LA FÔRET SUR UNE DISTANCE DE 1 KM

31-10-2021 De 13h à 16h30

- AU DÉBUT DU SENTIER DANS LE PETIT PARC ENTRE LE 124 ET LE 130 SUR LA RUE DES CRANS
- SORTIE DU PARCOURS SUR LA RUE DU REFUGE

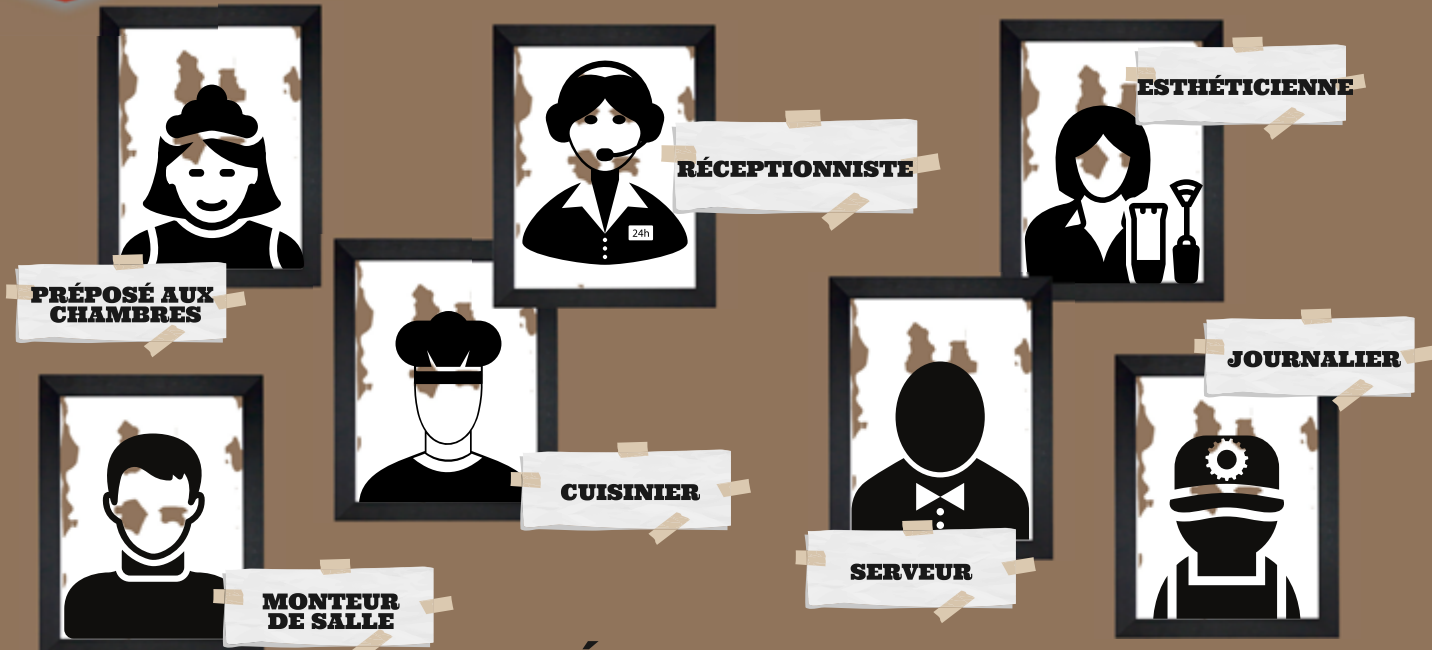
AIDONS L'INSPECTRICE CABOCHONS À RÉSOUDRE LE MYSTÈRE

- MAIS QUI A VOLÉ NOS POULES ?
- AVEC QUOI ?
- Où sont-elles cachées ?

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE MÉLISSA AU 418 848-2417 AU PLUS TARD LE 25 OCTOBRE



• RECHERCHÉ •



• RÉCOMPENSE •

ACCÈS AUX ACTIVITÉS SANS FRAIS
15% DE RABAIS AU RESTAURANT
RABAIS SUR LES MASSAGES AU SPA
RÉGIME D'ÉPARGNE COLLECTIVE

STATIONNEMENT GRATUIT
REPAS OFFERTS EN BÉNÉFICE IMPOSABLE
RABAIS HÉBERGEMENT POUR AMIS ET FAMILLE
PAUSES PAYÉES...ET BIEN PLUS!

Envoie ton CV à : jjnoly@lacdelaage.com

Carrossier ProColor



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*

418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!

